

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Eric GARET, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (8)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, François-Régis GRANDVOINET à Bernard GAUDINET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Raymond BILQUEZ, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Laurence COURTOY à Gérard COULIN, Pierre DUCHANOIS à Laurent TARD, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (6)

Arnaud CHOLLEY, Victor COULIN, Denis CLEAU, Mickaël MUHLEMATTER, Jean DESMARTIN, Marie-Pierre DUPRÉ

2025-07 Etude pour la création de périmètres délimités des abords (PDA)

Une étude pour la création de périmètres délimités des abords (PDA) pourrait être envisagée. Ainsi, la CCTV pourrait, en accord avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), adapter les périmètres de protection de 10 monuments historiques dans les 6 communes suivantes : COLOMBE-LÈS-VESOUL, MOLLANS, NOROY-LE-BOURG, QUERS, SAULX et VILLERS-LÈS-LUXEUIL. La modification des périmètres, menée de manière conjointe avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, permettrait à l'EPCI de mener une seule enquête publique.

Initiative AD a proposé de réaliser cette étude pour un montant de 24 600.00 € HT soit 29 500.00 € TTC.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter cette proposition, d'autoriser le Président ou son représentant à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Les crédits seront prévus au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition par :

<i>POUR</i>	<i>42</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>2</i>	<i>Laurence COURTOY, Gérard COULIN</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>2</i>	<i>Hervé LE CAIN, Claude THIEDEY</i>

Fait à SAULX, le 6 février 2025
 Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état